

LIBERTÉ, RISQUE ET CONTRAINTE

JOURNÉE ANNUELLE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

VENDREDI LE 25 NOVEMBRE 2016

Hôtel Alt Montréal
120, rue Peel
Montréal (Québec) H3C 0L8
1 855 823-8120



TARIFS

Psychiatre : 300 \$

Résident : 75 \$

Autres médecins et professionnels: 400 \$

Inscriptions : Formulaire ci-joint

Membres du comité scientifique

Martin Tremblay, M.D.

Président du comité des affaires juridiques et médico-légales
CHUM, Expertise neurosciences

Marie-Frédérique Allard, M.D.

Centre régional de santé mentale

Mylène Bédard, M.D.

Hôpital Charles-Lemoyne

Guillaume Dumont, M.D.

Hôpital de Sept-Îles

Sébastien Proulx, M.D.

Institut universitaire en santé mentale de Québec

Olivier Triffault, M.D.

CH Pierre-Janet

Fabienne Boileau-Falardeau, M.D. R4

Prenez note que :

- Ce formulaire répond aux règles d'éthique des intervenants en éducation médicale continue.
- Cette formation d'éducation médicale continue s'adresse aux psychiatres, aux résidents en psychiatrie et aux autres médecins et professionnels
- Pour toute personne inscrite, il n'y aura aucun remboursement quel que soit le motif d'annulation.

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, approuvée par l'Office de développement professionnel (ODP) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

L'ODP reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation, pour un maximum de **6 crédits** pour l'activité globale. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec

Caroline Piecha au 514 350-5108 ou cpiecha@fmsq.org

PROGRAMME



Veillez noter que 25 % du temps alloué sera réservé aux questions de l'auditoire afin de favoriser l'interaction entre les participants et les conférenciers.

8 h 15 – 8 h 30 : Accueil et inscription des participants

8 h 30 – 9 h 30 : **L'impact de l'instauration d'une ordonnance d'autorisation de soins chez les patients suivis par une équipe de SIM (suivi intensif dans le milieu) à l'Institut universitaire de santé mentale de Québec**

Géraldine Godmaire Duhaime, M.D., R5, Joanie Dion-Tremblay, M.D., R4, David Boivin-Lafleur, M.D., R3

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Reconnaître la littérature scientifique québécoise et internationale relative aux ordonnances d'autorisation de soins.
- Décrire un projet de recherche novateur concernant l'impact d'une ordonnance d'autorisation de soins chez les patients suivis par une équipe SIM de l'IUSMQ.
- Justifier scientifiquement et éthiquement l'usage des ordonnances d'autorisation de soins chez certains patients porteurs de maladie psychiatrique.

9 h 30 – 10 h 30 : **Community Treatment Orders: An Overview** (conférence en anglais sans traduction)

Arash Nakhost, M.D., Ph.D., University of Toronto

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Réviser la littérature sur les ordonnance de traitement communautaire.
- Définir les ordonnances de traitement communautaire au Canada.
- Évaluer les ordonnances de traitement dans le contexte de la perception de la coercion, de la justice procédurale et de l'utilisation de moyens d'intervention dans les services de santé mentale communautaires.

10 h 30 – 11 h : **Pause**

11 h – 12 h : **Avoir l'œil = sécurité**

Suzie L. Lévesque, M.D. CHUQ

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Identifier des indices cliniques permettant d'assurer notre sécurité de tous les jours.
- Mettre en place des mesures de protection pour les membres des équipes interdisciplinaires et nous-mêmes.
- Établir les précautions nécessaires pour les étudiants sous notre supervision.

12 h – 13 h : **Lunch**

13 h – 14 h : **Titre à venir (conférence bilingue)**

David Wright Ph.D., professeur d'histoire de la psychiatrie, Institut des politiques sociales et de la santé, Université McGill,

14 h – 15 h : **L'application de la loi P-38 et des AJS selon le regard de la sociologie : l'imbrication empirique du « mental » et du « social » dans les problèmes de santé mentale graves**

Marcelo Otero, Ph.D., UQAM

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Identifier les «fous civils» contemporains.
- Reconnaître la part du «social» et du «mental» dans les problèmes de santé mentale qui déclenchent l'application de la loi P-38 et les AJS.
- Discuter de la signification de la «dangerosité mentale» dont nous parle la loi-P-38.

15 h – 15 h 30 : **Pause**

15 h 30– 16 h 30 : **Conférence donnée avec un patient partenaire sur l'évolution du droit des patients**

Jean-François Pelletier, Ph.D., chercheur, Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal